



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la COMMUNE d'EYZERAC

Séance du 24 avril 2026

Délibération 2026-34

Par suite d'une convocation en date du 11 avril 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 24 avril 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés : BORDE Christophe, PRATIQUE Emilie,

Absents excusés : BORDE Christophe, PRATIQUE Emilie, FONCY Guillaume, Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

Objet : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : DURAND Chantal, FONCY Georges, BORDERIE Dominique, CAILLAUD Alain, PENARD Jean-Marc, CHEVAL Francis, BAPPEL Annick, DUMOULY Jacques, VIALLE Jacqueline, LESSENTOT Michel, BORDE Christophe, LACOSTE Annie.

Les commissaires suppléants : QUEROI Serge, COMTE Michel, ROZIER Frédérique, GAILLARD Michel, PICHAUD Nicole, LAMBERT Jean-Pierre, BOSSAVIE Joël, REYDY Martine, PUIVIF Yves, DESLOUS Didier, GARREAU Bernard, TARRADE Simon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE

Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la Préfète de Dordogne.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 27/04/2026

Publiée le 27/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

AR Prefecture

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

024-212401715-20260424-DELIB_202634-DE
Reçu le 27/04/2026